



15ème législature

Question N° : 34291	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Adaptation de la sécurité civile aux menaces	Analyse > Adaptation de la sécurité civile aux menaces sanitaires.
Question publiée au JO le : 24/11/2020		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'adapter le système de protection civile à l'évolution des menaces sanitaires. S'il convient de saluer la contribution des sapeurs-pompiers dans la gestion de la crise épidémiologique, il est impératif d'adapter le système de protection civile à l'évolution du contexte sanitaire. Selon les épidémiologistes, les prochaines décennies devraient en effet être caractérisées par la récurrence des pandémies et des crises sanitaires. Par son ampleur et son intensité exceptionnelles, la crise de la covid-19 met en effet sous tension l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours et de soins d'urgence et révèle les forces mais aussi les faiblesses de l'organisation de la gestion des crises. Dès l'émergence de cette pandémie, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) a souhaité de ce fait prendre l'initiative d'un retour d'expérience en direction des services d'incendie et de secours et du réseau associatif des sapeurs-pompiers. Dans cette perspective, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers vient de rendre un rapport formulant des préconisations à l'attention des organes de direction et de gouvernance des SDIS. Ce rapport suggère notamment de réattribuer au ministère de l'intérieur le pilotage opérationnel des crises sur le territoire national ; de confier au seul préfet de département la coordination des services déconcentrés dans le cadre de la gestion territoriale des crises ; de faire du département l'échelon pivot de l'État territorial et permettre aux collectivités locales de déroger à la répartition des compétences en situation d'urgence reconnue ; de renforcer la sensibilisation des populations aux risques majeurs ; de généraliser la création de centres départementaux d'appels d'urgence répondant au numéro unique d'urgence interservices 112 ; de repenser l'articulation entre l'hôpital et les professionnels de santé des territoires, de manière à sortir du « tout aux urgences publiques » ; de consolider la réponse opérationnelle de proximité par une dynamique d'investissement en faveur des services d'incendie et de secours sur les territoires. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à ces propositions de bon sens, élaborées par des hommes et des femmes de terrain.